



PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2024

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre en exercice : 11

Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de la convocation : 13/02/2024

Date affichage :

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, NERET Florence, Gabriel POULET, Serge RECOLET, Didier ROUMEAS, BANDERIER Jacky, FERREUX Morgane.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : ROUMEAS Didier

Ouverture de la séance à 20 heures 30.

1. Ordre du jour :

- Approbation des PV du 16 janvier 2024
- Impayés
- Convention avec le Conseil Départemental, relative à la gestion du site « Plage de Doucier »
- Vente de bois de chauffage
- ONF : exploitation des grumes sur les parcelles 26-27-28, programme de travaux 2024
- Cimetière et règlement de cimetière
- Achat d'un tracteur
- Exonération facultative de la taxe foncière sur les propriétés bâties relatives aux économies d'énergie
- Personnels : protection sociale complémentaire et assurance prévoyance
- SCoT Lédonien
- Adhésion à l'association des maires ruraux du Jura
- Accrobranche durée de la convention
- Compte rendu des différentes commissions communales et délégations
- Plage : organisation saison 2024 et ponton des pêcheurs
- Cerema : programme des ponts
- Travaux : Aménagement de la plage, Aménagement du Village, Bâtiments communaux, Logements Communaux, Eclairage Public
- Fédération de Chasse du Jura : Projet Domaine de Chambly
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité

Le montant des impayés de plus de 30 jours s'élèvent à 1 641,27€.

2. Convention avec le Conseil Départemental, relative à la gestion du site « Plage de Doucier » :

Madame le Maire présente la nouvelle convention proposée par le Conseil Départemental qui a pris en compte les observations de la commune. Le Conseil Municipal souhaite cependant que la durée de la convention soit revue en raison des investissements importants que la commune s'apprête à faire sur le site.

Madame le Maire est chargée de reprendre contact avec le Conseil Départemental pour revoir ce point.

3. Vente de bois de chauffage :

Deux lots de bois de chauffage façonnés en bord de route ont été proposés à la vente par soumission.

Les offres devaient être déposées en mairie pour le 31 janvier 2024.

Offre 1 de Mme STEPHAN Marie-Laure pour le lot 1 montant 435€

Offre 2 de Mr LEROMAIN Jacques pour le lot 1 montant 350€ et pour le lot 2 montant 150€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'attribuer :

- Le lot 1 à Mme STEPHAN Marie-Laure pour la somme de 435,00€
- Le lot 2 à Mr LEROMAIN Jacques pour la somme de 150,00€

4. ONF : exploitation des grumes sur les parcelles 26-27-28 , programme de travaux 2024

Monsieur Grand expose qu'une coupe à blanc sera réalisée vers la parquèterie ; à la place une expérimentation d'une nouvelle essence (pin salomon) sera faite.

L'exploitation des houppiers est attribuée à Monsieur Humbert Lionel pour la somme de 600€.

Le Conseil Municipal décide que les travaux de l'ONF porteront sur l'entretien parcellaire. Le devis ONF sera présenté lors du prochain conseil.

5. Cimetière et règlement du Cimetière

Suite aux observations des services de la préfecture sur le règlement de cimetière, le Conseil Municipal décide de prendre en compte ces observations et demande à Madame le Maire de modifier dans ce sens le règlement du cimetière par arrêté.

Le Conseil Municipal a pris la décision lors de sa séance du 21 novembre 2023, d'installer une colonne au jardin du souvenir permettant aux familles d'apposer à leur charge une plaque funéraire portant l'identité des personnes dont les cendres sont dispersées. Afin d'harmoniser les plaques, le Conseil Municipal décide de se charger de la réalisation des plaques à la demande de toute personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles et de fixer le tarif de la plaque et gravure à 150€.

6. Achat d'un tracteur

Le tracteur Renault a été acquis en 2003, la société Matériel Agricole Gauthier a fait une proposition pour la reprise du tracteur et pour la vente d'un tracteur d'occasion de marque CASE.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter à la société Matériel Agricole Gauthier un tracteur d'occasion de marque CASE pour la somme de 40 600€ reprise de 11 000€ déduite.

7. Exonération facultative de la taxe foncière sur les propriétés bâties :

Les maisons et logements neufs en BBC peuvent faire l'objet d'une exonération de la taxe foncière en 2024 et les maisons anciennes rénovées en 2025. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal refuse à la majorité (1 abstention) la mise en place d'une exonération.

8. Personnels : protection sociale complémentaire et assurance prévoyance

Le Centre de Gestion du Jura lance un groupement de commande pour la protection sociale complémentaire des personnels qui ne sera obligatoire qu'au 1^{er} janvier 2025 ainsi que pour l'assurance prévoyance. Les communes intéressées doivent se faire connaître mais la décision d'adhésion sera prise qu'au moment de la présentation de l'offre retenue par le Centre de Gestion du Jura.

Le Conseil Municipal souhaite participer à ce groupement de commande.

9. SCoT Lédonien

Madame le Maire présente les documents de travail de révision du SCoT Lédonien et plus particulièrement l'analyse faite sur le territoire de Terre d'Emeraude Communautés et sur la commune de Doucier.

10. Adhésion à l'association des maires ruraux du Jura

Le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer à l'association des maires ruraux du Jura puisque la commune adhère déjà à l'Association des Maires du Jura.

11. Accrobranche : durée de la convention

Le projet de convention proposait 5 ans ; suite à la demande du notaire, le Conseil Municipal entérine 7 ans pour la durée de la convention.

12. Compte rendu des différentes commissions communales et délégation

Plan de Gestion des Grands Sites

Conseil d'école : baisse des effectifs en prévision par la rentrée prochaine.

13. Plage : organisation saison 2024 et ponton des pêcheurs

La commission plage s'est réunie le 9 février pour l'organisation de la saison 2024. L'appel d'offre pour le Snack et les Pédalos peut être lancé et indiquant bien la clause du 31 août 2024 pour la fermeture du Snack et de la location de Pédalos. Les gestionnaires devront avoir évacués les lieux aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé au-delà du 1er septembre 2024. Les tarifs minimums de locations sont maintenus 11 000€ pour le Snack et 4 000€ pour la location de pédalos.

Des devis doivent être demandés pour : location d'un bungalow-poste de secours, les surveillants de baignade et l'intervention des vigiles pour la fermeture du site.

Pour les surveillants de baignade, l'association PSL 39 sollicite la commune pour trouver des logements. La commission propose de ne pas modifier les tarifs du parking pour cette saison, décision validée par le Conseil Municipal.

Pour la saison, le Conseil Municipal entérine le recrutement de 2,5 saisonniers (juillet et août) pour la plage et un employé pour seconder l'employé communal de mai à septembre ; ses tâches devront être clairement redéfinies et la location d'un véhicule devra être envisagée.

Le Permis d'aménager est accordé. ; les travaux pourront commencer début septembre 2024.

Le ponton des pêcheurs est maintenu jusqu'au 31 août 2024 uniquement pour les pêcheurs bénéficiant déjà d'un accès. Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif pour la saison à 40€.

14. CEREMA : programme des ponts

Le bureau d'études est venu pour réaliser l'étude ; le Pont de Rouilly, l'étude a été réalisée pour la commune de Chatillon qui attend le compte rendu.

Le pont de la Parqueterie, l'étude est en cours, le compte rendu sera adressé à la commune.

Les ponts de Malpa et de Chambly ne peuvent bénéficier de l'étude car ils ne sont pas desservis par des routes goudronnées.

15. Travaux : Aménagement de la plage, Aménagement du Village, Bâtiments communaux, Logements Communaux, Eclairage Public

• Aménagement de la plage

Analyse des offres reçues par le cabinet ABCD. Pour le lot Terrassement et Réseaux, 4 offres reçues : DI LENA, EIFFAGE, EMDE et FAMY ; le Conseil Municipal constate des écarts de prix importants dus aux paragraphes sur les gabions. Pour le lot Paysagiste, une seule réponse de reçue de FCE pour un montant de 77 500€HT. Pour le lot Construction, aucune offre reçue.

Le Conseil Municipal décide de surseoir à sa décision et souhaite rencontrer le Maître d'œuvre pour avoir des éclaircissements sur plusieurs points.

• Aménagement du village

Le SIDEC a été relancé, le planning n'est pas respecté. La commune a besoin d'un chiffrage pour le budget.

• Bâtiments communaux

La commission bâtiment s'est réunie et propose des travaux dans le logement situé au 809 rue des trois lacs : réduire la hauteur sous plafond, cloisonner l'étage, cuisine et toit... A ce stade des demandes de devis et de subventions seront réalisées pour planifier ces travaux.

Le locataire, rue du moulin, a donné son préavis de départ pour début mai, une réflexion devra être engagée sur la problématique du chauffage de cet appartement.

• Salle de l'avenir :

Les travaux ont commencé : huisserie et électricité. La pose des portes sera réalisée fin mars. Des infiltrations d'eau ont été constatées ; un devis pour le toit devra être demandé.

Le Conseil Municipal souhaite porter une seconde tranche de travaux de rénovation : la cuisine, réfection des sols et murs, isolation des murs et plafonds dans les vestiaires, prévoir un radiateur, compteur d'eau à isoler, WC PMR, plusieurs options sont à étudier pour les parties hautes et basses de la

salle, isolation des murs extérieurs, mise en sécurité de la barrière, création d'un parking. Des devis devront être demandés pour tous ces travaux.

- **Eclairage public :**

Sur les 140 points lumineux 15 sont des LEDS ; les économies sont significatives et il convient d'organiser un programme de remplacement des points lumineux restant par quartier. Un devis d'un tarif d'un luminaire LED 37watt et d'un luminaire LED 54watt fixe le prix à 360€ et 460€ l'unité. Des recherches de subventions doivent être faites, voir avec le SIDEC.

- **Voirie :**

Suite à un recensement des travaux à réaliser, l'entreprise DI LENA a adressé un devis d'un montant de 3 730€HT pour des travaux de reprise de grille de réseaux pluviales et de caniveaux. Le Conseil Municipal valide ces travaux.

- **Antenne Relais :**

Présentation de la convention portant sur 160m², réalisation d'une alimentation électrique à la charge de la société Solrys. Le Conseil Municipal souhaite voir l'étude impact de sol, avoir des informations au niveau des assurances, et limiter à une antenne pour plusieurs opérateurs. Des précisions seront demandées à TDF.

16. Fédération de Chasse du Jura : Projet Domaine de Chambly

Monsieur Gachet a rencontré Mme le Maire et les Adjointes pour exposer le projet touristique de la Fédération de Chasse sur le domaine de Chambly : extension du gîte actuel, restaurant guinguette, maison du prince transformée en d'étape de 30 à 35 couchages ; la Fédération de Chasse souhaiterait soit acquérir, soit bail emphytéotique sur les parcelles communales C256 et C258 pour entretenir ces parcelles.

Le Conseil Municipal s'oppose à toute vente ou bail emphytéotique mais donne son accord de principe pour une convention d'entretien.

La Fédération de Chasse souhaite également acquérir une partie de la parcelle C138 pour créer un parking ; le Conseil Municipal propose un échange avec la parcelle ZI2, parcelle pour laquelle la commune s'était portée acquéreur auprès de la SAFER.

17. Questions diverses :

- Réunion publique de mi-mandat le 09 mars 2024 : des flyers seront distribués dans toutes boîtes aux lettres

- Convention escalade : une rencontre a eu lieu en mairie avec la fédération d'escalade. Cette dernière avait dénoncé la convention en 2022. Elle propose une nouvelle convention ; sur la commune de Doucier il y a 108 voies et actuellement plus aucun entretien du site. 4 communes sont actuellement concernées sur le territoire TEC.

- Demande d'emplacement sur le marché estival communal : traiteur cuisine méditerranéenne et orientale de Mantry. Le Conseil Municipal accepte.

- Monsieur Dutel, impasse des vernes, a fait remonter un problème d'érosion du bord de chaussées et vers le portillon des MFR. Une intervention est à programmer.

- Le trail de Morbier passera sur la commune le 12 mai 2024.

- Plateforme des déchets : répond à un vrai besoin de la population de Doucier, l'ouverture au public pour le broyat sera planifiée. L'animation avec les services de TEC et du SYDON devrait avoir lieu le 06 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h35.

Observations faites par les membres du Conseil Municipal concernant le procès-verbal :

Le secrétaire ;
Didier ROUMEAS



Le Maire
Nathalie ROUX

